

Compte-rendu du Conseil Syndical du lundi 12 avril 2021

Membres présents : Jérôme GRENARD, Grégoire JUBERT, Karine JEANTET PROST, Anne MICHAMBLÉ, Anthony HAREL, Olivier ROYDOR

Absents :

Membres en fonction : : 6

Membres présents : : 6

Membres absents excusés avec pouvoir : 0

Membres absents excusés sans pouvoir : 0

Membres absents non excusés : 0

Début de séance : 19h05

Monsieur Jérôme GRENARD, Président, rappelle l'ordre du jour de la séance et informe les conseillers de l'impossibilité de réaliser ce jour la visite de la caserne. En effet, la situation sanitaire fortement dégradée liée à la Covid-19, associée aux mesures sanitaires renforcées, oblige à la décaler.

Madame Karine JEANTET PROST se propose comme secrétaire de séance, adoptée à l'unanimité.

1) Approbation du compte-rendu du 15 mars 2021

Le compte-rendu tel qu'il a été transmis aux conseillers est approuvé à l'unanimité.

2) Vote du Budget Primitif 2021

Monsieur le Président rappelle les propositions d'inscriptions de crédits au Budget Primitif présentées lors de la séance précédente. Le montant de la participation des communes ayant depuis été acceptée par chacune d'elles, il convient d'approuver le Budget Primitif 2021.

Les sections d'investissement et de fonctionnement sont équilibrées comme suit :

Section de Fonctionnement -			
Dépenses	15 872,00 €	Recettes	22 800,00 €
023 – Virement section investissement	10 066,00 €	002 - Résultat reporté 2020	3 138,00 €
Total	25 938,00 €	Total	25 938,00 €
Section d'Investissement			
Dépenses	15 454,00 €	Recettes	5 388,00 €
001 – Résultat reporté 2020	9 669,00 €	021 – Virement section fonctionnement	10 066,00 €
		1068 – Couverture du déficit	9 669,00 €
Total	25 123,00	Total	25 123,00 €

Ainsi, le Conseil Syndical à l'unanimité **CONSTATE** que les sections sont équilibrées en dépenses et recettes et **APPROUVE** le Budget Primitif 2021 tel que présenté.

3) Constitution des groupes de travail

Il est proposé de constituer des groupes de travail pour permettre la prise en charge de nouvelles missions par le SIVU. En effet, le syndicat a émis la volonté d'élargir son domaine de compétences en modifiant ses statuts.

- La commission « statuts » devra donc rédiger les nouvelles clauses à faire figurer aux statuts en fonction des compétences choisies par le SIVU. Il conviendra de vérifier ce qui

est légalement faisable concernant la compétence défense incendie, qui revient aux communes.

- La commission « finances » aura pour vocation d'étudier l'évolution des dépenses dans les années à venir pour décider d'une augmentation potentielle de la participation des communes et ainsi réduire le déficit en section d'investissement, voire de créer une provision pour des travaux futurs. Le sujet du bardage de la caserne en mauvais état est à débattre selon qui aura la charge de sa réfection.
- La commission « défense incendie » travaillera sur le plan d'actions à mettre en place sur le territoire pour chaque borne incendie et autres ressources potentielles en eau. Une première étape sera de prendre connaissance du territoire en visitant chaque site.

Ces groupes devront tout d'abord travailler conjointement, et en associant les pompiers de la caserne, pour définir les possibilités et les besoins. Une première réunion avec tous les membres aura lieu le lundi 17 mai 2021 à 18 heures en mairie de La Pesse.

Ainsi, les groupes sont constitués comme suit :

Défense incendie	Statuts	Finances
G. Jubert A. Michamblé O. Roydor + pompiers CIS des Couloirs	A. Michamblé K. Jeantet Prost A. Harel + secrétaire du SIVU	Jérôme Grenard G. Jubert + secrétaire du SIVU

L'objectif est de travailler durant cette année 2021 afin que les statuts modifiés soient publiés avant le vote du Budget 2022.

Le sujet des réserves d'eau est également soulevé par le SIE. Des échanges pourront avoir lieu pour suivre les actions mises en œuvre par ses membres.

QUESTIONS DIVERSES :

- Face à l'incompréhension et à des remarques d'habitants, Monsieur le Président, en tant que pompier volontaire et au nom de ses collègues, souhaite expliquer comment s'est déroulée la prise en charge de l'incendie d'habitation survenue la semaine précédente à L'Embossieux. Ce jour-là, la caserne des Couloirs était en sous-effectif de par des absences maladies et d'autres indisponibilités planifiées dans l'équipe. Il faut noter également que la caserne de Viry était également dans la même situation. C'est ainsi que la Centrale du SDIS39 à Lons a déclenché les secours de Saint-Claude. Une nouvelle fois, les décisionnaires n'ont pas entendu qu'il aurait été plus efficace de faire sortir la caserne des Moussières, à laquelle les pompiers présents de la caserne des Couloirs auraient été autorisés à rejoindre l'intervention. Cet évènement tragique, qui a affecté leur collègue, et sur leur territoire, est d'autant plus frustrant qu'ils n'ont pas eu le droit d'intervenir. A ce jour, les amicales locale et départementale ont déjà apporté un soutien financier à leur collègue.
- Ceci relance l'urgence de recruter des pompiers volontaires dans les villages. Une campagne sera lancée rapidement par le SDIS.
- Un accident a eu lieu quelques jours après, affectant une exploitante agricole également pompier volontaire, dont l'évacuation a nécessité un transport SMUR en hélicoptère. La caserne des Couloirs a été félicitée pour sa prise en charge efficace, et l'état de santé de la victime est encourageante.
- Les pompiers continuent de se battre pour que les secteurs définis en termes d'interventions soient modifiés pour être cohérents géographiquement.

FIN DE LA REUNION à 19H50.